

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Service Administration Interne
MR/AY/MW/MOG

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel RICART, Maire :

Etaient présents : M. RICART, M. YUSTE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN à compter du point n°3, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY, M. PHAM PHU.

Absents excusés : Mme MIGNON qui a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme ZAHLAOUI jusqu'au point n°2 inclus, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. RICART.

Absent : Néant.

Monsieur Jean-Pierre LATOUILLE est élu secrétaire de séance.

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON qui a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme ZAHLAOUI, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. RICART, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

2. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLEE/VAL MAUBUEE - ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

PREND ACTE du rapport d'activités de l'exercice 2013, établi par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée /Val Maubuée, annexé à la présente délibération.

3. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - CLARIFICATION DE LA REDACTION DE TROIS ARTICLES.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON qui a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. RICART, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY) **ET 1 CONTRE** (M. PHAM PHU),

APPROUVE les articles 4,10 et 13 modifiés comme suit :

- ARTICLE 4 : QUESTIONS ÉCRITES

Les conseillers municipaux peuvent exposer en séance des questions écrites qui doivent être relatives aux affaires de la commune et ne pas mettre en cause des tiers.

Les questions doivent faire l'objet d'un courrier développant le sujet, adressé au Maire cinq jours au moins avant la date fixée pour la séance.

En séance, le Conseiller Municipal auteur de la question en donne lecture au Maire devant l'ensemble du Conseil Municipal. Le Maire, l'adjoint ou le conseiller municipal délégué en charge du dossier répond aux questions posées.

Les questions sont traitées à la fin de chaque séance du Conseil Municipal.

- ARTICLE 10 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus. Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour ; seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Il peut aussi soumettre au Conseil Municipal des « questions diverses », qui ne revêtent pas une importance capitale.

L'examen de point(s) urgent(s) se déroule conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Le Maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Il demande au Conseil Municipal de nommer le secrétaire de séance.

Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils apparaissent dans la convocation. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- ARTICLE 13 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Un débat est organisé au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

Ce débat a lieu dans un délai maximum de deux mois précédent l'examen du budget.

En introduction du débat, le Maire ou l'élu en charge des finances présente le rapport précisant les évolutions des recettes et des dépenses de la commune ainsi que les choix politiques et budgétaires retenus par le Bureau Municipal.

Après débat, chaque groupe politique du Conseil Municipal peut exposer des questions ou remarques relatives aux orientations qui ont été présentées dans le respect des articles 9 et 10 du présent règlement.

DIT que les autres articles du règlement intérieur du Conseil Municipal demeurent inchangés.

4. RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 2015 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de fixer la rémunération des agents participant aux opérations de recensement de la population 2015 selon les modalités suivantes :

. Agents recenseurs :

- 2,12 € brut par bulletin individuel collecté ;
- 1,29 € brut par feuille de logement collectée ;
- Forfait de 194,42 € brut par agent (participation aux deux demi-journées de formation, tournée préalable de reconnaissance des adresses à recenser, travaux administratifs, frais divers).

. Coordonnateur communal :

Taux Horaire de l'agent (défini sur la base de son traitement brut)
× Nombre d'heures effectuées

DIT que la dépense et la recette en résultant sont inscrites au budget communal

5. CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE DE MISE A DISPOSITION D'INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LE CADRE DE L'E.P.S. A L'ECOLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'intervenants extérieurs dans le cadre de l'E.P.S. à l'école avec l'Education Nationale, annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

6. SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – ANNEE 2014.

Monsieur YUSTE, Président de l'O.M.S., ne prendra pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 25 VOIX POUR (M. RICART, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. RICART, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **5 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **ET 1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE de verser au titre des subventions 2014, à l'Office Municipal des Sports la subvention suivante : **10 000 € (dix mille euros)**.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2014.

7. SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE LA MAILLIERE SECTION CANOË KAYAK – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de verser au titre des subventions 2014, à l'association sportive du Collège La Maillière section canoë kayak la subvention suivante : **1 600 € (mille six cents euros)**.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2014.

8. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON qui a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. RICART, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY) **ET 1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE d'octroyer aux clubs sportifs, au titre de l'année 2014, les subventions exceptionnelles suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	MONTANTS
L'Entente Pongiste de Lognes	450 €
Sengol 77 Section Futsal	1 300 €
Noisiel Lognes Athlétisme	300 €
U.S.L Volley Ball	2 400 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2014.

9. RETROCESSION PAR L'EPAMARNE A LA COMMUNE DE LOGNES DE L'EMPRISE FONCIERE DE L'ALLEE DU HARAS ET DU POSTE EDF « ECURIE ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 29 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON qui a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. RICART, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, M. COPIN, M. PHAM PHU), **ET 4 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY).

ACCEPTE la cession à la commune de Lognes par l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, sis 5 boulevard Pierre Carle, 77 186 Noisiel, des parcelles cadastrées section AH n°329, AH n°354, AH n°355, AH n°388 (pour partie), AH n°55 (pour partie), AG n°4 (pour partie) et AG n°5 (pour partie), soit une superficie totale de 4 116 m² ;

PRECISE que cette cession se fera moyennant l'euro symbolique ;

PRECISE que le coût de réalisation des actes notariés sera à la charge de l'EPAMarne ;

DIT que les parcelles rétrocédées à la commune seront intégrées au domaine public communal ;

AUTORISE le Maire à signer tout document ou acte authentique relatif à cette affaire.

10. RETROCESSION PAR L'EPAMARNE A LA COMMUNE DE LOGNES DE L'ACCOTEMENT NORD DU MAIL VICTOR HUGO.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la cession à la commune de Lognes par l'Etablissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, sis 5 boulevard Pierre Carle à Noisiel, de la parcelle cadastrée section AD n°249, soit une superficie totale de 297 m² ;

PRECISE que cette cession se fera moyennant l'euro symbolique ;

PRECISE que le coût de réalisation des actes notariés sera à la charge de l'EPAMarne ;

DIT que la parcelle rétrocédée à la commune sera intégrée au domaine public communal ;

AUTORISE le Maire à signer tout document et acte authentique relatifs à cette affaire.

11. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE DELAISSES DE VOIRIE SITUES ROND-POINT YITZHAK RABIN – PARCELLE AI 64.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON qui a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. RICART, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **ET 6 CONTRE** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY, M. PHAM PHU).

CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section AI n°64,

DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AI n°64, soit une superficie de 132 m²,

AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires à la cession de ladite emprise foncière,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

12. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DE LA LISTE DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLEE/VAL MAUBUEE : AJOUT DE LA COMPETENCE « SANTE ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de transférer à la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val Maubuée, et sans préjudice des compétences déjà détenues, la compétence « santé » qui s'articule autour des 3 axes suivants :

1/ Positionner la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée comme acteur de santé porteur d'une stratégie globale à l'échelle de tout le territoire, basée sur les fondements de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) notamment en initiant des actions santé dans toutes les politiques menées par l'agglomération : culture, sport, environnement, insertion, PLH, etc...

2/ Soutenir l'offre de soins sur le territoire en accompagnant et/ou en impulsant des initiatives de professionnels de santé et contribuer au renforcement de l'offre.

3/ Accompagner les professionnels de santé à relever les principaux enjeux de santé du territoire, afin de mieux répondre aux besoins de la population, notamment pour améliorer la prise en charge répondre aux besoins de la population, notamment pour améliorer la prise en charge de la santé mentale, la prévention des maladies chroniques, l'accompagnement de la périnatalité, la santé des jeunes, l'accès aux soins des plus fragiles.

13. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE LOGNES POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON qui a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. RICART, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **ET 1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE la passation de conventions de financement entre le Département de Seine et Marne et la commune de Lognes pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant suivants :

- centre multi accueil de la Malvoisine
- crèche collective du Mandinet
- mini-crèche La Petite Fugue,
- halte jeux de la Maison de l'Enfance et de la Famille.

APPROUVE l'ensemble des termes des dites conventions qui prennent effet à compter de la date de signature par les deux parties pour une durée de 3 ans.

AUTORISE le Maire, à signer les conventions avec le Département de Seine et Marne, et toutes pièces relatives à cette affaire.

14. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET L'ASSOCIATION « RELAIS JEUNES 77 » - ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de verser à l'association «RELAIS JEUNES 77» une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € au titre de l'année 2014,

DECIDE la passation d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'Association «RELAIS JEUNES 77», située 36 avenue de Lingenfeld, 77200 TORCY, et la Commune de Lognes, pour l'année 2014 et en approuve l'ensemble des termes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, et toute pièce relative à cette affaire.

15. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON qui a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. RICART, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **ET 1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

DÉCIDE de procéder aux ajustements et aux transferts de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
021.01	Virement de la section fonctionnement		- 5 229,00
TOTAL CHAPITRE 021 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			- 5 229,00
1321.820	Subventions d'équipements non transférables	100 000,00	100 000,00
TOTAL CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		100 000,00	100 000,00
1641.01	Emprunts en euros		5 229,00
TOTAL CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			5 229,00
TOTAL INVESTISSEMENT		100 000,00	100 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
023.01	Virement à la section d'investissement	- 5 229,00	

TOTAL CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		- 5 229,00	
61522.020	Entretien réparations bâtiments	90 000,00	
6226.020	Honoraires	54 979,00	
6227.020	Frais d'actes et de contentieux	-2 700,00	
TOTAL CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERALE		142 279,00	
6553.113	Service d'incendie	+ 6 700,00	
TOTAL CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		+ 6 700,00	
6718.020	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 58 979,00	
TOTAL CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		- 58 979,00	
73925.01	Fonds de péréquation des ressources communales ou intercommunales (reversement)	- 9 209,00	
TOTAL CHAPITRE 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		- 9 209,00	
7325.01	Fonds de péréquation des ressources communales ou intercommunales (reversement)		- 14 438,00
TOTAL CHAPITRE 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			- 14 438,00
7788.020	Produits exceptionnels divers		90 000,00
TOTAL CHAPITRE 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			90 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		75 562,00	75 562,00

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2014.

16. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DÉCIDE de fixer à 8,50 à compter du 1^{er} janvier 2015, le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 et 0,25 euro par Mwh), selon la nature de l'utilisateur,

CHARGE le Maire de la commune de Lognes de notifier cette décision aux services préfectoraux.

17. CONVENTION CADRE ANNEES 2014/2020 POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ARTISTIQUE ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL « LA FERME DU BUISSON ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention cadre années 2014/2020 pour le développement de l'offre artistique entre la commune de Lognes et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial « La Ferme du Buisson ».

AUTORISE le Maire à signer la dite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

18. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
088/2014	13/05/2014	Contrat de coréalisation du concert « Famille Arties » - Eglise Saint Martin - 13 mai 2014.
090/2014	16/05/2014	Contrat : UPGRADE MANDATEMENT passage de CIVITAS à CIRIL FINANCE via un accès sécurisé de FINANCE ACTIVE INSITO
093/2014	19/05/2014	Marché public relatif à l'acquisition d'articles de produits et de petits matériels d'hygiène, de nettoyage et d'entretien ménagers lot n°4 - avenant n°1 au lot n°4 - AO - SODEX HEXOTOL
123/2014	10/06/2014	MAPA - Voyage des aînés pour l'année 2014 avec la société Quercy Périgord voyages.
124/2014	13/06/2014	Vente de véhicule d'occasion marque Citroën C3 à la société RN 3 Auto.
125/2014	16/06/2014	Marché public relatif à la fourniture d'articles de quincaillerie profils et laminés et petit outillage à main et électroportatif lot n°1 lot n°3 - Entreprise au Forum du Bâtiment.
126/2014	16/06/2014	Marché public relatif à la fourniture d'articles de quincaillerie profils et laminés et petit outillage à main et électroportatif lot n°2 -

		Entreprise DESCOURS ET CABAUD.
127/2014	16/06/2014	Contrat de cession du spectacle le Bal des Martines à l'Etang des Ibis le 21 juin 2014.
128/2014	17/06/2014	Contrat de cession du spectacle Lognes en Folie à l'Etang des Ibis le 21 juin 2014.
129/2014	17/06/2014	Contrat de cession du spectacle Carnaval à l'Etang des Ibis le 21 juin 2014.
130/2014	17/06/2014	Contrat de cession du spectacle « Les Foraines » à l'Etang des Ibis le 21 juin 2014.
131/2014	19/06/2014	Contrat de cession du spectacle « Haïdouti Orkestar » à l'Etang des Ibis le 21 juin 2014.
132/2014	23/06/2014	Marché public relatif à la fourniture de mobilier urbain – Société INGENIA.
133/2014	23/06/2014	Convention - Dispositif Prévisionnel de Secours - Fête des Associations à Lognes - 21 juin 2014.
134/2014	23/06/2014	Contrat d'intervention: Atelier FENG SHUI du 10 juin 2014.
135/2014	23/06/2014	Contrat d'intervention: Soirée contée du 27 juin 2014.
136/2014	23/06/2014	Contrat d'intervention atelier Socio-esthétique du 15 juillet 2014.
138/2014	27/06/2014	Marché public à procédure adaptée relatif à l'acquisition de manuels non scolaires avec la société Librairie Ecosphère.
139/2014	27/06/2014	Avenant n°2 de la régie d'avances du service périscolaire n°1 : clsh cours des lacs, n°2 clsh du Grand Bassin et n°3 clsh du Segrais.
162/2014	30/06/2014	Marché public à procédure adaptée relatif à l'acquisition de manuels scolaires, fiches et fichiers pédagogiques – Librairie/papeterie Quantin.
163/2014	03/07/2014	MAPA relatif aux travaux d'amélioration des installations thermiques du gymnase de la Fraternité – avec la société M EL BAT.
164/2014	04/07/2014	Contrat de maintenance pour 6 Mono-brosses et 6 Auto-laveuses Nilfisk.
165/2014	04/07/2014	Contrat de maintenance pour la balayeuse affectée au tennis Nilfisk
166/2014	09/07/2014	Fête du sport – Animation Poney le 06 septembre 2014.
167/2014	09/07/2014	Fête du sport – Parcours Aventure le 06 septembre 2014.
168/2014	09/07/2014	MAPA relatif à l'exploitation et l'entretien des installations thermiques lot n°1 – Exploitation et entretien (P1, P2, P3) – désinstallation avenant n°7.
169/2014	11/07/2014	MAPA relatif à la fourniture et pose avec raccordement du matériel pour l'équipement de self service de 5 écoles élémentaires de la commune – société ELIOR.
170/2014	17/07/2014	Marché public relatif à la fourniture de panneaux de signalisation – avec la société INGENIA.
171/2014	22/07/2014	Avenant n°1 au marché public relatif à l'acquisition de fourniture de sport – lot n°1 et n°2 CASAL SPORT.
172/2014	24/07/2014	Signature d'une convention avec la société ELRES pour la fourniture de prestations alimentaires destinées à trois structures Petite Enfance.
173/2014	24/07/2014	Contrat de maintenance du parc de machine de menuiserie.
174/2014	18/08/2014	MAPA – vérification annuelle extincteurs mobiles et robinet d'incendie armés et fourniture et pose de moyens de secours. Lot n°1 – n°2 avec la société SICLI-CHUBB France.
175/2014	25/08/2014	Annule et remplace la décision n°137/2014 Contrat de location pour 6 mono brosses et 6 auto laveuses société BNP PARIBAS
176/2014	25/08/2014	Annule et remplace la décision n°164/2014 – Contrat de maintenance pour 6 mono brosses et 6 auto-laveuses Société Nilflsk advance.
177/2014	29/08/2014	Legs à la commune de Lognes des biens de l'association AMI dissoute le 11 mars 2014 dont le solde du compte bancaire pour un montant de 20 671.24 euros.

19. QUESTIONS ECRITES

Question de Madame Andrieu

« Monsieur le Maire,

La municipalité a publié au printemps un appel à candidature pour le recrutement de deux animateurs des clubs 11/14, avec pour obligation de répondre à cette annonce avant le 15 juillet 2014.

Les compétences demandées étaient notamment :

- Etre titulaire du BAFA ou du BAPAAT
- Connaitre le public jeune des 11/14 ans
- Etre titulaire du permis B de préférence
- Avoir la capacité de travailler en équipe.

Pouvez- vous M. le Maire, nous indiquer le profil des deux personnes qui ont été retenues, leur niveau de diplôme, et nous préciser enfin, si, parmi les autres candidatures reçues en mairie avant le 15 juillet, d'autres répondaient aux critères listés dans l'annonce publiée sur le site de la mairie.

Je vous remercie ».

Réponse de Monsieur Ricart

Vous avez eu connaissance de l'annonce relative au recrutement de deux animateurs et le profil recherché figure dans celle-ci.

Le choix de recrutement a été effectué par la Direction des Ressources Humaines au vu des motivations, de la connaissance générale du domaine de la jeunesse et des postures professionnelles démontrées lors de l'entretien. Le choix a été validé par l'Adjointe chargée des Ressources humaines.

La municipalité n'a en aucun cas l'obligation de justifier les choix de recrutement de son personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35

Michel RICART

Maire de Lognes